

## Des aînés toujours plus nombreux dans les villes et les régions

Phénomène planétaire confirmé par les études réalisées par l'ONU depuis une décennie, le vieillissement de la population fait déjà sentir ses effets dans les pays industrialisés. Le Japon est le pays le plus touché. Le Canada occupe le 27<sup>e</sup> rang, après les pays européens, notamment ceux du nord de l'Europe. Dans un tel classement, le Québec occupe la 16<sup>e</sup> place.

Même si le vieillissement de la population québécoise se déploie de manière hétérogène sur le territoire, toutes les régions du Québec connaîtront une hausse importante de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus au cours des vingt prochaines années.

Il est prévisible que les régions actuellement les plus « âgées » (Mauricie, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent) le resteront. Mais en 2021, dans 80 MRC, 20 % de la population aura plus de 60 ans. On compte 5 MRC qui sont sur le point de franchir ce seuil (Basques, Mékinac, Matawinie, des Pays-d'en-Haut, Papineau); 13 MRC qui le franchiront avant 2011; et 31 autres avant 2016. À l'inverse, « si la tendance se maintient », 5 MRC seulement (La Jacques-Cartier, des Moulins, Thérèse-De Blainville, Mirabel, Jamésie-Kativik) compteront en 2021 plus de jeunes (moins de 20 ans) que d'aînés dans leur population.

Le cas de Montréal est particulier. Cette région, qui comptait en 2006 un pourcentage

d'aînés (19,8 %) supérieur à la moyenne québécoise, devrait connaître un vieillissement moins marqué dans le futur. Généralement le fait de personnes plus jeunes, la migration (internationale et nationale) qui se concentre actuellement dans la métropole constitue le principal facteur du ralentissement du rythme du vieillissement.

Tous les pays développés doivent relever le même défi démographique. Les pouvoirs publics, et singulièrement le monde municipal, s'organisent pour anticiper ce vieillissement. Trois situations ont été distinguées dans la plupart des pays, car elles risquent d'entraîner des besoins différents sur le plan des aménagements et des services.

Dans les régions éloignées des centres métropolitains, le nombre d'aînés augmentera modérément, mais le contexte de dévitalisation économique et le départ des jeunes adultes auront des conséquences pour les populations sur place.

Dans les régions de villégiature, l'arrivée des personnes retraitées accélère le vieillissement. L'afflux de quinquagénaires et de sexagénaires aura une influence sur la vie municipale. Quels sont leurs besoins? Sont-ils les mêmes que ceux des résidents nés sur place? Veulent-ils s'établir temporairement (5-10 ans) ou pour la durée de leur vie?

Dans les banlieues des grandes villes, conçues sur le modèle nord-américain pour

accueillir de jeunes familles, les administrations municipales devront planifier leurs interventions en fonction d'un phénomène de passage ou de transition d'effectifs humains d'origine diverse fortement préoccupés par la réussite de leur expérience parentale.

Commun toutefois à l'ensemble des États développés, un constat s'impose : les aînés (65 ans et plus) de demain ne ressembleront pas à ceux d'hier, ni même à ceux d'aujourd'hui. Plus longtemps scolarisés, plus riches, en meilleure santé, ils vivront plus vieux et aussi plus seuls, car ils ont moins d'enfants

et vivent moins souvent en couple. Après l'extinction de la génération nombreuse du baby-boom, les populations âgées seront moins abondantes, mais leur proportion dans l'ensemble de la population restera élevée. Rappelons enfin qu'une immigration massive (légitime ou non) pourrait dans l'avenir contredire ces scénarios dérivés d'études rationnelles.

**Les chercheurs de L'Observatoire de l'administration publique**

**ENAP : l'Université de l'administration publique**